

La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°47 - 14 février 2024

A LA UNE



Retour sur le Forum de l'emploi public breton

Jeudi dernier, près de 1700 visiteurs ont arpenté les allées du 5^e forum de l'emploi public breton. Les visiteurs ont pu assister aux ateliers, tables rondes, carrefour des mobilités et recrute ton boss.

[En savoir +](#)



Licence professionnelle : ouverture des inscriptions pour la rentrée 2024/2025

Véritable porte d'entrée vers l'emploi dans les collectivités locales, la licence professionnelle « métiers des administrations et des collectivités territoriales » propose deux parcours : Métiers de l'administration territoriale et Métiers techniques des collectivités territoriales,

[En savoir +](#)

EN BREF

Veille RH

Consultez notre veille RH sur Scoop-it

[Consulter Scoop-it](#)

Congés et absences

Simplification pour le congé de présence parentale des agents

Un décret du 2 février, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 2023-622 du 19 juillet 2023, tire les conséquences réglementaires de la suppression de l'accord explicite du service de contrôle médical en cas de renouvellement exceptionnel du congé de présence parentale et de l'allocation journalière de présence parentale au regard du traitement de la pathologie ou du besoin d'accompagnement de l'enfant.

Les mêmes modifications sont introduites pour les agents titulaires et non titulaires des trois fonctions publiques.

Désormais, quand un agent souhaite obtenir le renouvellement du bénéfice du droit à congé avant le terme de la période de trente-six mois, il présente un nouveau certificat médical dans les conditions et selon les modalités prévues au I de l'article 14-2 du décret du 15 février 1988 (pour les contractuels de la fonction publique territoriale) ou au I de l'article 1 du décret du 21 août 2006 (pour les fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique territoriale). Par contre, il n'est plus obligé de joindre un justificatif de l'avis favorable rendu par le service du contrôle médical.

[Consulter le texte](#)

Rémunération

Délai de remboursement par l'employeur du forfait "mobilités durables"

Mme Christine Herzog interroge M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques au sujet du délai maximum de versement par l'employeur du forfait mobilités durables pour les demandes faites dans le temps imparti pour les agents de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État. La réponse ministérielle indique que le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. La foire aux questions "forfait mobilités durables" (FMD) de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique préconise d'admettre en gestion le dépôt de déclaration sur l'honneur par les agents après le 31 décembre 2022, sans que cela donne lieu à un décalage excessif des dates de versement du forfait.

Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'État, le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale et le décret n° 2020-1554 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux prévoient que le versement du forfait soit effectué l'année suivant celle du dépôt de cette déclaration sur l'honneur. Si l'employeur a juridiquement la possibilité de procéder au versement au plus tard à la fin de l'année N+1 au titre de l'année N, un versement en une seule fraction en début d'année est préconisé par la foire aux questions. La réponse précise que ce délai doit néanmoins être adapté par les employeurs pour tenir compte du temps de traitement des formulaires et de mise en paye.

[QE du Sénat n°05969 du 04/01/2024](#)

LE CDG ET VOUS



Questionnaire sur les formations Relyens

Vous êtes adhérent à l'assurance statutaire ? Faites-nous savoir vos préférences sur les formations organisées par RELYENS en répondant à ce questionnaire.

[En savoir +](#)



Retrouvez-nous à SAFEXPO !

Le Pôle Prévention et Santé au Travail du Centre de Gestion sera présent les 21 et 22 février sur le salon « SAFEXPO » au sein du village des partenaires (stand F26).

[En savoir +](#)



Votre participation à la mise en concurrence pour l'assurance couvrant la prévoyance des agents

A compter du 1er janvier 2025, les employeurs publics auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque prévoyance.

[En savoir +](#)

Avancements d'échelon février 2024

Les propositions d'arrêté d'avancements d'échelon pour le mois de février 2024 sont désormais téléchargeables dans votre espace SMD.



En savoir +



[> Toutes nos actualités](#)

LE CDG recrute

- [Chargé d'accueil \(F/H\)](#)

Retrouvez toutes les offres d'emploi à pourvoir au CDG 29 [ici](#)

L'apprentissage recrute

Consultez les offres d'apprentissage [ici](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site [emploi-territorial.fr](#)

Le service intérim recrute

- Cuisinier (F/H) - Secteur de Concarneau
- Agent technique des espaces verts et de voirie (F/H) - Secteur de la Communauté de communes Aulne maritime Presqu'île de Crozon
- Responsable enfance jeunesse/vie associative (F/H) - Secteur de Concarneau
- Mécanicien auto/PL (F/H) - Secteur de BREST

Postulez à notre service intérim sur le site [DEN.bzh](#)

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

Consultez [le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest](#)

AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

Consultez [le détail des avis de concours et examens professionnels](#)

LES RÉSULTATS

Consultez [les résultats](#)

AGENDA DU MOIS



Atelier de l'évolution professionnelle : rédiger sa lettre de motivation

Vendredi 16 février 2024

1 rue des Néréides - 29200 Brest

Le thème de l'atelier : rédiger sa lettre de motivation

En savoir +



Atelier de l'évolution professionnelle : développer son réseau LinkedIn

Vendredi 23 février 2024

1 rue des Néréides - 29200 Brest

Le thème de l'atelier : développer son réseau LinkedIn

En savoir +



Centre de Gestion du Finistère
7 Bd du Finistère - 29000 Quimper
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désinscrire](#)
